



Payer un avocat sous aide juridique totale ?

Par **coco**, le **10/07/2010 à 13:11**

Bonjour, je bénéficie de l'aide juridictionnelle totale pour résoudre un lourd litige locatif. Mon avocat me laisse monter les dossiers seule, avec de maigres orientations, et écrire les courriers moi-même. Après un rapport d'expertise en ma faveur, je peux prétendre à récupérer plusieurs milliers d'euros de trop versé de loyers. Il m'a aussitôt demandé de lui verser 20 % de la somme que je récupérerai. En a-t-il le droit ? Cordialement.

Par **amajuris**, le **10/07/2010 à 13:59**

bjr, votre avocat non; mais l'état peut, si vous avez gagné votre procès et que vos ressources dépassent alors le plafond de l'aide, vous demander le remboursement de l'aide.

Par **coco**, le **10/07/2010 à 22:59**

Merci pour votre réponse. Cordialement